



PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE**

**NUMERO SPECIAL**

**DELEGATIONS DE SIGNATURES  
SERVICE DEPARTEMENTAL  
DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**

**11 août 2009**

**DIRECTION DES ACTIONS  
INTERMINISTERIELLES**

**BUREAU DU MANAGEMENT INTERMINIS-  
TERIEL ET DU COURRIER**

**Service départemental de l'architecture et du  
patrimoine d'Indre-et-Loire**

**DECISION DONNANT DELEGATION DE  
SIGNATURE AUX AGENTS DU SERVICE  
DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET  
DU PATRIMOINE D'INDRE-ET-LOIRE  
ARTICLE 44-I DU DECRET N°2004-374 DU 29  
AVRIL 2004 MODIFIE**

Le Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine d'Indre-et-Loire ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment le 2° de l'article 43 et le I de l'article 44 ;

Vu la décision du Ministère de la Culture et de la Communication en date du 22 mai 2007 nommant Mme Sibylle MADELAIN-BEAU, Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine d'Indre-et-Loire à compter du 1<sup>er</sup> juin 2007 ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire du 6 juillet 2009 donnant délégation de signature à Mme Sibylle MADELAIN-BEAU, Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine d'Indre-et-Loire ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.**

Délégation est consentie à Mme Adrienne BARTHELEMY et M. Christian DOUALE, Architectes des Bâtiments de France pour signer dans le cadre de leurs attributions les actes suivants :

1°) décisions d'autorisations prises en application de l'article 13 ter de la loi du 31 décembre 1913 modifiée lorsqu'elles ne concernent pas des travaux pour lesquels le permis de construire, le permis de démolir ou l'autorisation mentionnée à l'article R 422.2 du Code de l'Urbanisme est nécessaire ;

2°) décisions d'autorisation spéciale de travaux, dans les secteurs sauvegardés, à l'exclusion de ceux qui ne ressortissent ni au permis de construire, ni à la déclaration préalable, ni à d'autres autorisations d'occuper le sol (articles L 313.2 et R 313.14 du Code de l'Urbanisme) ;

3°) décisions d'autorisations de travaux ne nécessitant pas de permis de construire, en application de l'article 12 de la loi du 2 mai 1930.

4°) visa de toutes les pièces comptables (engagements, factures, bons de commande, répertoire général, bordereaux...) transmises au Bureau des Finances de l'Etat à la Préfecture d'Indre-et-Loire, sur le chapitre « Fonctionnement » pour le montant annuel des crédits délégués à ce service.

**ARTICLE 2** : une copie de toutes les autorisations délivrées au titre des alinéas 1,2,3 de l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sera transmise au Bureau de l'Environnement et de l'Urbanisme à la Préfecture.

**ARTICLE 3** : toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**ARTICLE 4** : la validité de la présente décision prendra fin le 31 décembre 2009.

**ARTICLE 5** : les agents titulaires d'une délégation de signature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à TOURS, le 10 juillet 2009

Le Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine d'Indre-et-Loire,

Architecte Urbaniste en Chef de l'Etat,

Architecte des Bâtiments de France,

S. MADELAIN-BEAU

Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est : *0 821 80 30 37*  
permet d'appeler tous les services.

Renseignements administratifs  
et consultation RAA:  
Site Internet : *http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr*

Adresse postale :

*PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE  
37925 TOURS CEDEX 9*

#### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Parution périodique, mensuelle et payante : 3,05 € l'exemplaire, .18,29 € l'abonnement annuel, à régler à M. le régisseur des recettes de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Directeur de la publication : Christine ABROSSIMOV, secrétaire générale de la Préfecture.

Impression : reprographie et imprimerie de la Préfecture  
Dépôt légal : *11 août 2009* - N° ISSN 0980-8809.